



RAPPEL PLAN DE GESTION PISCICOLE (PGP) DE "LA TRUITE SAUMONÉE"

À PARTIR DE 2021

I. CONSTAT

Entre les sources à Touvre et le pont de la route de Paris (D 910) à Gond-Pontouvre

Zones de reproduction :

- Granulométrie : idéale pour la reproduction ;
- Température de l'eau comprise entre 11° et 12° : peut être considérée comme bonne pour l'oxygénation des œufs.
- Vitesse du courant d'eau qui limite le dépôt de sédiments fins et évite l'asphyxie des œufs.

Dernières données disponibles de la Fédé 16 de février 2018 suite à une pêche électrique réalisée en 2017 : 1 725 farios à l'hectare (environ 2 truites pour 10 m²), chiffres signalant un cours d'eau exceptionnel **mais devant être impérativement actualisés après les 4 épisodes de saprolégniose consécutifs récents pour rester représentatifs.**

Zones de nourrissage :

Grande quantité d'herbiers, bonne qualité de l'eau et température constante : production continue et importante d'invertébrés.

Zones de repos :

Nombreux herbiers, innombrables caches naturelles et artificielles (dignes, essacs, murets) : postes où les farios peuvent se dissimuler.

II. DÉCISION DU CA DE "LA TRUITE SAUMONÉE" LORS DE LA RÉUNION DU 29/12/2020 : MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE D'UNE GESTION PATRIMONIALE ENTRE LES SOURCES À TOUVRE ET LE PONT DE LA ROUTE DE PARIS (D 910) À GOND-PONTOUVRE

Objectifs de la gestion patrimoniale :

- Préserver/améliorer le milieu et les zones de reproduction par la mise en œuvre d'aménagements ;
- Optimiser les conditions de nourrissage et de repos.

Remarque : l'empoissonnement tel que le pratique "La Truite saumonée" est interdit dans le cadre d'une gestion patrimoniale fixée par la FNPF pour éviter la concurrence entre truites arcs-en-ciel et farios et les risques sanitaires.

Simultanément actions du CA contre les agents responsables de la surproduction de matières en suspension : administrative, judiciaire et technique (aménagement de la rivière).

III. MISE EN PLACE EN 2021 DE CONTEXTES DE GESTION SUR LA TOUVRE :

Secteur 1 : entre les sources et l'établissement "Naval Group" à Ruelle-sur-Touvre : gestion patrimoniale en raison de l'abondance des nids

- Suppression des déversements d'arcs-en-ciel ;
- Réalisation de travaux : réaménagement/création de frayères, reconstruction des dispositifs existants favorisant l'écoulement de l'eau (type essacs) et permettant le désenvasement.

Secteur 2 : entre l'aval de "Naval Group" et le pont de la route de Paris à Gond-Pontouvre : gestion raisonnée car ce secteur réclame d'avantage d'aménagements.

- Lâcher de 300 kg de truites arcs-en-ciel stériles réalisé le 26/02/2021, correspondant à 900 poissons de 30 cm ;
- Zone qui fera l'objet d'études et de travaux afin d'améliorer le biotope pour aller progressivement vers une gestion patrimoniale.

Secteur 3 : situé entre le pont de la route de Paris à Gond-Pontouvre et la mairie de Gond-Pontouvre : parcours surdensitaire : moins de nids

- Parcours étendu jusqu'en aval des îles de la mairie du Gond-Pontouvre pour une meilleure accessibilité des pêcheurs du bord qui ne pêchent ni en wading ni en barque ;
- Parcours plus propice aux actions d'initiation halieutique que compte mener l'AAPPMA ;
- **Déversements mensuels de truites arcs-en-ciel stériles réalisés de février à juillet ou août 2021** en fonction de la température de l'eau.

Secteur 4 : situé en aval de la mairie de Gond-Pontouvre : traitement ultérieur en raison de sa typicité.

IV. CONCLUSIONS

Ces dispositions ciblées sur les origines des dysfonctionnements que subit la Touvre amélioreront progressivement le biotope et donc l'état des "grassettes", espèce bioindicatrice de la rivière. Cependant cela ne suffira pas sans l'implication active des pêcheurs qui devront se convertir à la pratique d'une pêche plus responsable pour amplifier les efforts de l'AAPPMA, ce qui ne signifie pas l'interdiction des prélèvements de poissons.

Le CA remercie également les riverains de l'aide qu'ils lui apporteront car sans eux, la mise en œuvre de ces dispositifs se complexifierait.